

“ L'étendue de la paroisse de la Sainte-Famille, située en la dite seigneurie, sera d'un lieue et demie à prendre du côté d'en bas, depuis la rivière Jacques-Cartier, en “ remontant le long du fleuve, jusqu'à la seigneurie d'Eschambeault, ensemble des profondeurs renfermées dans ces bornes ; et les parties de la seigneurie de Neuville et des fiefs de Bélair et du sieur d'Auteuil, qui sont au-delà de la dite rivière Jacques-Cartier, au nord d'icelle, continueront à être desservies par le curé de la dite paroisse, par voie de mission. ”

En d'autres termes, le Cap-Santé comprenait originairement : les paroisses actuelles de Saint-Basile, de Notre-Dame de Portneuf, de Sainte-Jeanne de Neuville, et la seigneurie de Bourg-Louis, enclavée aujourd'hui dans la paroisse de St-Raymond.

Il était donc facile de prévoir les démembrements qui ont eu lieu, au fur et à mesure que cet immense territoire a été colonisé.

Les francs-tenanciers d'une partie des fiefs de Neuville et d'Auteuil furent les premiers à solliciter la faveur de former une paroisse distincte. Le 18 juillet 1842, ils présentèrent à l'évêque de Québec une requête *ad hoc* ; le 24 novembre suivant, les allégations formulées dans cette requête furent vérifiées en assemblée publique et le 28 février 1843, l'autorité ecclésiastique décréta l'érection canonique de ce territoire, dans les termes suivants :

“ En conséquence nous avons érigé et érigeons par les présentes en titre de cure et de paroisse, sous l'invocation de St-Basile, évêque et docteur de l'Eglise, les susdites parties des seigneuries de Neuville et d'Auteuil, comprenant une étendue de territoire de quatre milles et demi de front sur trois milles de profondeur dans la dite partie de la seigneurie de Neuville, et de trois milles de front sur neuf milles de profondeur dans la dite partie de la seigneurie d'Auteuil, le dit territoire borné comme suit, savoir : vers le nord est à la seigneurie de Bourg Louis, vers le sud est à la rivière Portneuf, vers le sud ouest à la baronnie de Portneuf, vers le nord ouest, aux terres non concédées de la Couronne. ”

Pour copie conforme à l'original déposé dans les archives de la paroisse de St-Basile.

19 septembre 1897
St-Basile.

A. Gauthier, Ptre, curé.

Cette paroisse, après son érection canonique, continua à être